**Procédure de demande de désindexation et de suppression des renseignements personnels**

**Réception des demandes**

Les demandes de désindexation et de suppression des renseignements personnels doivent être reçues par l'équipe responsable désignée.

Les clients peuvent soumettre leurs demandes par le biais de canaux spécifiques tels que le formulaire en ligne, l’adresse courriel dédiée ou le numéro de téléphone.

**Vérification de l'identité**

Avant de traiter la demande, l'identité de l'individu doit être vérifiée de manière raisonnable.

Cela peut être fait en demandant des informations supplémentaires ou en vérifiant l'identité de l'individu en personne.

Si l'identité ne peut pas être vérifiée de manière satisfaisante, Stéphanie Liatard, T.S. peut refuser de donner suite à la demande.

**Évaluation des demandes**

Stéphanie Liatard, T.S. doit examiner attentivement les demandes et les renseignements personnels concernés pour déterminer leur admissibilité à la désindexation ou à la suppression.

Les demandes doivent être traitées de manière confidentielle et dans le respect des délais prévus.

**Raisons d’un refus**

Il existe aussi des raisons parfaitement valables pour lesquelles nous pourrions refuser de supprimer ou de désindexer des renseignements personnels :

• Pour continuer à fournir des biens et des services au client ;

• Pour des raisons d’exigence du droit du travail ;

• Pour des raisons juridiques en cas de litige.

**Désindexation ou suppression des renseignements personnels**

Stéphanie Liatard, T.S. doit prendre les mesures nécessaires pour désindexer ou supprimer les renseignements personnels conformément aux demandes admissibles.

**Communication du suivi**

Stéphanie Liatard, T.S. est chargée de communiquer avec les demandeurs tout au long du processus, en fournissant des confirmations d'accusé de réception et des mises à jour régulières sur l'état d'avancement de leur demande.

Tout retard ou problème rencontré lors du traitement des demandes doit être communiqué aux demandeurs avec des explications claires.

**Suivi et documentation**

Toutes les demandes de désindexation et de suppression des renseignements personnels, ainsi que les actions entreprises pour y répondre, doivent être consignées dans un système de suivi dédié.

Les enregistrements doivent inclure les détails des demandes, les mesures prises, les dates et les résultats des actions effectuées.

***Dernière mise à jour : 13 octobre 2023***